

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

**COMMUNE
D'HEILTZ LE MAURUPT**

Nombre de conseillers :

en exercice **11**

Présents **9**

Votants **9**

Délibération n° **06**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 7 mars 2011

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} mars 2011, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 7 mars 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Michel BAILLY maire.

Étaient présents : MM., Michel **BAILLY**, Guy **SALLES**, Thierry **LIGNOT** Claudine **DUBECHOT**, Martine **BARDET**, René **MARTINEZ**, Thierry **NOISETTE**, Philippe **MUNEAUX**,

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Absente (s) excuse (s) 2 : Huguette **ROSSARD**, Josette **MUNEAUX**

Absent(s) : 0

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'Équipement des territoires ruraux – programme 2011- Aménagement d'une voirie au lieu dit « La pièce des Noyers » et aménagement de la rue des Raines et de Bournonville.

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux d'aménagement de voirie, enfouissement de réseaux divers, d'assainissement sur la rue des raines, de Bournonville et l'impasse des noyers.

Considérant l'estimation faite par l'entreprise retenue : 487 149.05 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré DECIDE :

De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 40 % de la dépense HT soit pour un montant de 487 149.05 €HT, dont 57 810.00 € HT Extension de réseaux du futur Lotissement « La Maladrerie »,

De prévoir le financement suivant :

DETR 40%	149 806.04 €	pour une dépense de 374 515.09 € HT
Conseil Général 38%	75 385.00 €	pour une dépense de 198 3810.36 € HT
Fonds propres et emprunt	263 579.34 €	

D'autoriser le maire à signer tous les documents concernés par ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le.....
Et de la publication, le.....
Fait à Heiltz Le Maurupt, le.....
Le Maire,



Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Heiltz Le Maurupt, le 7 mars 2011

Le Maire,

Date d'affichage

/ /